



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 103478

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur le problème posé par les difficultés que connaissent actuellement les entreprises d'insertion, Il semblerait en effet que les crédits prévus par la loi de finances pour 2006, dans son volet cohésion sociale, seraient prochainement amputés de quelque soixante-dix millions d'euros. Si tel était le cas, les entreprises d'insertion seraient particulièrement pénalisées. C'est pourquoi il la remercie de bien vouloir lui préciser si cette information est fondée et, dans l'affirmative, quelles mesures de compensation elle compte prendre.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le montant des crédits d'État consacrés aux entreprises d'insertion (EI). Le soutien aux entreprises d'insertion, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage menée par le Gouvernement, est prioritaire et leur effort pour développer un outil d'accès à l'emploi efficace au service de ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail doit être accompagné par l'État. La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale prévoit une hausse sur trois ans puis la consolidation les deux années suivantes du nombre de postes conventionnés répartie comme suit (en nombre de postes conventionnés chaque année) :

2005	2006	2007	2008	2009
13 000	14 000	15 000	15 000	15 000

Sur la même période, l'augmentation des crédits du fonds départemental d'insertion (FDI), destinés à soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique dans leur projet de développement, a été programmée selon l'échéancier suivant (en millions d'euros) :

2005	2006	2007	2008	2009
13,4	18	21	21	21

Le Gouvernement a respecté ses engagements depuis le lancement du plan de cohésion sociale avec une augmentation des crédits consacrés à l'insertion par l'activité économique (IAE) en général et aux entreprises d'insertion en particulier. Ainsi, pour l'année 2006, près de 189 millions d'euros ont été programmés en faveur de l'IAE (91 millions d'euros pour les EI), en hausse de près de 10 millions d'euros, soit le montant des 1 000 postes conventionnés supplémentaires prévus par le plan de cohésion sociale par rapport à l'exercice 2005. Or, cette année marquait déjà une augmentation de l'enveloppe consacrée à l'IAE particulièrement conséquente (+ 63 % par rapport à 2004). Le soutien de l'État aux entreprises d'insertion n'a jamais été aussi important. Il convient en outre d'ajouter à cette aide les crédits FSE versés à ces structures (32,3 millions d'euros en 2006). Les inquiétudes exprimées par certains acteurs de l'IAE tiennent essentiellement à des modifications des

modalités de gestion des crédits de l'IAE (transfert de la gestion des paiements au CNASEA et impact de la LOLF). Ce transfert a notamment permis une mensualisation du versement des aides aux EI, mesure demandée depuis de nombreuses années et très favorable à la trésorerie de ces structures. L'évolution des règles budgétaires est par ailleurs sans incidence sur les engagements pris par le Gouvernement en faveur de l'insertion par l'activité économique et les crédits inscrits en loi de finance initiale pour 2006 permettent de consolider les acquis de 2005. En début d'exercice, ces nouvelles modalités n'avaient pas été pleinement intégrées par tous les acteurs de l'IAE. La transition nécessaire à la pleine appropriation de ces procédures renouvelées a contribué à nourrir des incertitudes qui sont désormais résolues.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103478

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9481

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1790